



Ville de Pirae

**CONCOURS DU DIGITAL PLOGGING -**

**POM 2021**

**COMMUNE DE PIRAE**

**Règlement de concours**

**JUIN 2021**

**SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 : ORGANISATION .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 3 : PRINCIPE ET MODALITÉS DU CONCOURS.....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 4 : JURY .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5 : CRITÈRES D'APPRÉCIATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 6 : PRIX ET RÉCOMPENSES .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 7 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE .....</b>	<b>4</b>

## RÈGLEMENT DU DIGITAL PLOGGING

Date de lancement et début du concours

**Mardi 08 juin**

Publication de l'album avec l'ensemble des photos admises sur la Page Facebook de la ville de Pirae.

**Début des votes  
Jeudi 17 juin**

Clôture des votes sur Facebook

**Mercredi 23 juin à 12h00**

Annonce des résultats  
**Mercredi 30 juin**

Remise des prix  
**Semaine du 05 juillet**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

Le plogging est une activité qui consiste à ramasser les déchets trouvés sur son parcours sportif.

Dans le cadre de son programme Pirae Oire Ma 2021, la commune organise le concours « Digital Plogging », en partenariat avec la fédération Te Ui Hotu Rau No Pare Nui et avec le soutien financier du syndicat mixte du Contrat de Ville de l'Agglomération de Papeete, qui se déroulera **du 08 juin au 23 juin 2021** au sein de la commune de Pirae.

Le Digital Plogging se tiendra sous la forme d'un concours photo dans les conditions décrites ci-après.

### **ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le présent concours est ouvert aux administrés de Pirae. Les photographes professionnels sont exclus du présent concours. Chaque participation est **individuelle**.

Les mineurs sont autorisés à participer à cet événement sous réserve d'avoir au moins 13 ans révolus à la date de l'inscription et de présenter l'autorisation parentale jointe en annexe dûment remplie et signée par le représentant légal du mineur.

Les inscriptions sont ouvertes à partir **du mardi 08 juin 2021**.

Pour toute participation au présent concours, un formulaire d'inscription est disponible :

- sur la page Facebook officielle « Ville de Pirae » ;
- sur le site internet de la ville de Pirae [www.pirae.pf](http://www.pirae.pf) ;
- au guichet d'accueil de la mairie de Pirae (version papier).

Les participants devront obligatoirement renseigner et remplir ce formulaire pour s'inscrire. Les modalités de retour des formulaires seront précisées sur la page Facebook officielle « Ville de Pirae ».

Toutes informations et données personnelles sur les participants du concours relevées au travers du formulaire d'inscription (Nom, Prénom, adresse géographique et contacts téléphoniques) font l'objet d'un traitement informatique à des fins statistiques. Ces données seront supprimées à l'issue du concours, dès la remise des prix.

Pour tout renseignement, le bureau Cadre de vie est joignable au : 40 50 80 73.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPE ET MODALITÉS DU CONCOURS**

Chaque candidat devra se prendre en photo seul ou en groupe avec des personnes consentantes durant une activité sportive ramassant des déchets retrouvés sur son parcours.

Chaque photographie proposée au concours devra comporter une légende avec les hashtags suivants :

- #nom du site
  - #type de déchet
  - #nom de l'activité sportive
  - #POM2021
  - #villedepirae
- Exemple : #baietaaone #bouteilleenplastique #vaa #POM2021 #villedepirae

Les photographies seront transmises à la Ville de Pirae via leur page Facebook en message privé.

La clôture de la réception des photos est fixée **au mercredi 16 juin 2021 à 12h00 (midi).**

Les photographies proposées jusqu'au mercredi 16 juin feront l'objet d'une sélection préalable sur la base des critères suivants :

- **Respect des conditions de participation** énoncées à l'article 2 "INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION" ;
- Faire apparaître une **personne ramassant un ou des déchets durant une activité sportive** ;
- Faire apparaître les **hashtags** précédemment cités.

Les photographies sélectionnées pour le concours seront soumises au vote du public sur la page Facebook officielle « Ville de Pirae » dans un album spécifique « **POM2021 DIGITAL PLOGGING** » à partir **du jeudi 17 juin 2021 jusqu'au mercredi 23 juin 2021 12h00 (midi).**

**Dès lors, les participants pourront partager leur photo pour les soumettre au vote « Like et partage »**

Les participants garantissent être les auteurs des photographies proposées au concours et consentent à ce que ces photos puissent être publiées sur tout support de communication de la commune.

#### **ARTICLE 4 : JURY**

A la clôture du concours, l'ensemble des photographies de l'album « POM2021 – DIGITAL PLOGGING » sera soumis à un jury composé d'un représentant du conseil municipal et d'agents communaux de Pirae.

#### **ARTICLE 5 : CRITÈRES D'APPRÉCIATION**

Le jury réalisera son évaluation à partir des 4 critères suivants :

- Nombre de mentions « j'aime » de la photographie sur Facebook ;
- Nombre de partages de la photographie sur Facebook ;
- Originalité et esthétique de la photo
- Respect des hashtags ;
- Représentativité du site de la prise de vue ;
- Activité sportive représentée sur la photographie ;
- Qualité du tri.

La grille d'évaluation est annexée au présent règlement. Une moyenne de chaque note attribuée par chaque membre du jury est réalisée pour désigner les vainqueurs du concours.

Les résultats seront annoncés via la page Facebook officielle « Ville de Pirae », le **mercredi 30 juin**.

**Les décisions du jury seront sans appel.**

#### **ARTICLE 6 : PRIX ET RÉCOMPENSES**

À l'issue de la délibération du jury, les trois lauréats seront récompensés comme suit :

<b>1<sup>er</sup> PRIX</b>	<b>2<sup>ème</sup> PRIX</b>	<b>3<sup>ème</sup> PRIX</b>	<b>LOTS DE CONSOLATION</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Médaille</li><li>• 1 Pass Rainbow Park*</li><li>• 1 Panier de kit écologique*</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Médaille</li><li>• 1 Pass Rainbow Park*</li><li>• 1 Panier de kit écologique*</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Médaille</li><li>• 1 Pass Rainbow Park*</li><li>• 1 Panier de kit écologique*</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 Panier de kit écologique*</li></ul>
<i>*1 Pass Rainbow Park d'une valeur de 5 000 FCP / 1 Panier de Kit écologique d'une valeur de 5 000 FCP</i>			

**Des lots de consolation composés d'éco-kits seront attribués aux participants de la 4<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place.**

**Un prix « coup de cœur » pourra être attribué à la discrétion du jury.**

Les récompenses et prix seront attribués aux vainqueurs lors de la remise des prix organisée dans les jardins de l'hôtel de ville de Pirae **durant la semaine du 5 juillet 2021. Les gagnants seront informés de la date précise.**

**ARTICLE 7 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

En cas de force majeure (aléas climatiques, confinement, ...) ou pour toute raison indépendante de la volonté des services communaux organisateurs, la ville de Pirae se réserve le droit de modifier l'organisation du concours.

**ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE**

En participant au présent concours, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles.